

Nom de l'aide	Organisme	Montant	Conditions	Où trouver l'info ?	Liens utiles
Aide nationale CAF	Caisse d'Allocations Familiales (CAF 49)	91,47 €	- Pas de condition de ressource, ni d'âge	- S'inscrire sur la plateforme régionale	https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
	Caisse d'Allocations Familiales (CAF 49)	15,24 €	- Pas de condition de ressource, ni d'âge	- S'inscrire sur la plateforme régionale	https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
Aide locale CAF 49	Caisse d'Allocations Familiales (CAF 49)	200,00 €	- Etre allocataire CAF - Choix d'un organisme de formation parmi les organismes conventionnés	- Se renseigner auprès de la CAF 49	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R58266
Aide locale MSA 49	MSA 49	400,00 €	- Sous condition de ressources	- Se renseigner auprès de la MSA 49	https://www.infos-jeunes.fr/sites/default/files/imprime_de_de_mande_bafa_pour_2022.pdf
E-PASS Jeunes	Région Pays de la Loire	60,00 €	- 8€ / an pour accéder à de nombreux avantages - Etre scolarisé en lycée, CFA, IME ou MFR des Pays de la Loire OU résider en Pays de la Loire et être âgé de 15 à 19 ans	- Recourir au "E-coupon Engagement Citoyen" sur le portail Epass Jeunes	https://www.epassieunes-paysdelaloire.fr/culture-sport/
Job étudiant	Région Pays de la Loire	200,00 €	- Avoir moins de 26 ans - Exercer une activité rémunérée de minimum 300 heures en Pays de la Loire	- Se renseigner sur le portail Epass Jeunes	https://www.epassieunes-paysdelaloire.fr/job-etudiant/
Aide BAFA Service Civique	Agence Nationale du Service Civique	100,00 €	- Effectuer ou avoir effectué une mission depuis le 1er janvier 2022	- Se renseigner auprès de l'Agence du Service Civique	
Aides diverses	AGEFIPH	Inconnu	- Etre en situation de handicap	- Se renseigner auprès de l'AGEFIPH	
	Mission Locale Angevine	Inconnu	- Etre demandeur d'emploi suivi par la Mission Locale Angevine	- Se renseigner auprès de la Mission Locale Angevine	
	Pôle Emploi	Inconnu	- Etre demandeur d'emploi suivi par Pôle Emploi	- Se renseigner auprès de Pôle Emploi	
	Comité d'entreprise	Inconnu	- Dépend des situations	- Se renseigner auprès du comité d'entreprise	